

**DE LA COLONIALE AUX TROUPES DE MARINE,  
100 ANS DE PRÉSENCE DE L'ARMÉE  
À FRÉJUS, SAINT-RAPHAËL et PUGET-SUR-ARGENS**

**Quatrième partie : Fréjus, centre d'organisation  
du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient  
(1945-1954)**

**Jean-Pierre VIOLINO**

Dès la fin de la guerre, les camps de Fréjus, Puget et Saint-Raphaël connaissent une activité fébrile<sup>1</sup>, avec des répercussions sur l'ambiance de ces villes. Déjà, avec l'arrivée des troupes libératrices (surtout anglo-américaines), s'ouvrent et s'installent durablement dans le paysage des maisons de tolérance. Deux « bordels » prennent quartier à Fréjus, l'un le « Bel'Air » au quartier du Moulin à Vent, l'autre « Café Bourdonnais » (puis « Escale ») rue Pie-Bertagna, alors qu'une nombreuse faune féminine vend ses charmes près des camps. Dès après la Libération, avec l'arrivée des troupes américaines et le stationnement de nouvelles troupes coloniales, se forme au centre ville de Fréjus une concentration de lieux de plaisir pour militaires (« Tam-Tam » puis « Petit Chabannais », « Café des Roses », « Café de Rome ») bien qu'en 1946 Marthe Richard fit interdire en France les maisons closes. En 1947, cinq maisons sont autorisées pour des raisons militaires, deux en ville, deux près des camps et un «BMC». (bordel militaire de campagne) gardé par des hommes en armes et dépendant directement de l'autorité militaire. Avec le temps des indépendances et la dissolution des régiments, il ne demeure dans les années 1960 et 1970 que des indépendantes surnommées *meïssuguières* opérant surtout quartier de La Baume dont la réputation souffrait encore lorsque je fis mes douze mois en 1986-1987. Elles opéraient derrière les bosquets, dans les *meïssugues*, offrant de menus plaisirs aux militaires esseulés, du contingent ou engagés.

La guerre d'Indochine déclenchée après le coup de force japonais du 9 mars 1945<sup>2</sup> marque profondément la région<sup>3</sup> d'autant que les évènements de Sétif du mois de mai suivant sont un mauvais présage pour l'Afrique du Nord. Mais l'Indochine et l'Algérie ne sont pas les seuls territoires français d'outre-mer où il faille rétablir l'ordre. L'Afrique noire bouge et à Madagascar, les Ménalambas se révoltent dans la nuit du 29 au 30 mars 1947. Des navires de transport de troupes en route pour l'Indochine sont détournés vers la Grande Ile. Une liste dressée en 1950 par district donne 140 Français et 1 646 Malgaches tués par les rebelles tandis que ces derniers ont 4 126 tués en opération et 5 390 morts ou disparus. Certains ont parlé de

---

1 « La guerre 14-18 a gravement affaibli l'autorité de l'Europe [...] [car les] auxiliaires de toutes les colonies [ne reconnaissent plus] le demi-dieu éblouissant et terrible. », Georges Duhamel, Entretien sur l'esprit européen. In *Cahiers libres*, 1928, p. 29.

2 Yves GRAS, *Histoire de la guerre d'Indochine*, éditions Plon, Paris, 1979.

3 De nombreux enfants du pays trouvèrent la mort en Indochine comme le sous-lieutenant Michaud, de Saint-Raphaël, des troupes coloniales, tué comme le colonel Le Cocq, au moment du coup de force japonais. Leurs noms figurent sur les monuments aux morts.

89 000 morts dont 1 900 Malgaches tués par les rebelles et 550 étrangers dont 350 militaires. Pour ces besoins de guerre permanente, des unités sont reconstituées, reconverties même, les camps du sud-est abritent alors le Centre d'organisation du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient, métropolitains engagés et coloniaux y sont instruits et initiés avant leur départ pour l'Indochine aux formes de combat particulier à ce pays. De 1948 à 1954, 60 000 tirailleurs sénégalais combattent en Indochine et Léopold Séghar Senghor écrit : « *Vous mes frères obscurs, personne ne vous honore* ». En 1944, un tiers des coloniaux de l'armée de Lattre et de la 2<sup>e</sup> DB sont des indigènes des colonies qui dès leur retour sont parqués sous le prétexte qu'ils n'auraient plus peur des blancs. En 1993, une loi votée en catimini par le Parlement (amendement Mazeau) évite que de trop nombreux anciens combattants de nos anciennes colonies demandent leurs droits. Les anciens militaires français issus de l'Afrique, qui firent le choix de la France sont alors spoliés rétroactivement de leur nationalité française et régulièrement les tribunaux administratifs annulent les certificats de nationalité reçus au moment des indépendances (1958-1962).

\*

\* \*

En septembre 1944, le gouvernement provisoire propose aux Anglo-Américains qui se battent en Extrême-Orient contre les Japonais, la création d'un corps d'armée à deux divisions afin que la nouvelle France soit présente sur ce théâtre d'opération. Malgré la fin de non-recevoir des alliés, l'équipement et l'entraînement de la 1<sup>ère</sup> division coloniale d'Extrême-Orient (DCEO) s'organisent à Fréjus sous les ordres du général Nyo alors qu'une seconde DCEO n'a qu'une réalité virtuelle. Le 22 mai 1945, le général Leclerc prend le commandement du corps expéditionnaire français en Extrême Orient (CEFEO) et parvient à adjoindre à la DCEO inexpérimentée la 2<sup>e</sup> DB avant son embarquement pour l'Indochine. La DCEO deviendra par la suite la 3<sup>e</sup> division d'infanterie coloniale (DIC).

En 1948 et 1949, de nombreuses unités sont créées à Fréjus. Citons :

- 26<sup>e</sup> BMTS (bataillon de marche de tirailleurs sénégalais), créé le 16 octobre 1948, qui se trouve en Indochine d'avril 1949 à août 1954 au sein du GM 7 et qui devient le 1/22<sup>e</sup> RIC (régiment d'infanterie coloniale) en 1954 ;
- 27<sup>e</sup> BMTS, créé le 1<sup>er</sup> avril 1949, qui se trouve en Indochine d'avril 1949 à août 1954 et est implanté dans le secteur autonome d'Hanoi, puis devient le 2/22<sup>e</sup> RIC ;
- 28<sup>e</sup> BMTS, créé le 16 novembre 1948, qui se trouve en Indochine du 23 avril 1949 au 11 août 1954 et est implanté dans le secteur de Son-Tay (Tonkin) ;
- 29<sup>e</sup> BMTS, créé le 27 mai 1949, qui se trouve en Indochine du 25 juillet 1949 au 11 août 1954 et est implanté dans la zone d'Haiphong, puis devient le 2/24<sup>e</sup> RTS (régiment de tirailleurs sénégalais) ;
- 30<sup>e</sup> BMTS, créé le 15 avril 1949, qui se trouve en Indochine du 17 août 1949 au 15 juillet 1954, secteur de Dong-Trieu (Tonkin) ;
- 31<sup>e</sup> BMTS, créé le 19 octobre 1949, qui se trouve en Indochine d'octobre 1949 au 31 mars 1954 et est implanté dans le secteur de Saïgon-Cholon, puis devient bataillon de marche (BM) du 11<sup>e</sup> RIC ;
- 32<sup>e</sup> BMTS, créé le 10 octobre 1949, qui se trouve en Indochine d'octobre 1949 au 11 août 1954 et est implanté dans le sous-secteur de Phu-Io (Tonkin), puis devient 3/22<sup>e</sup> RIC.

Le centre de rassemblement des troupes coloniales en métropole (CRTCM), centre d'instruction précolonial (CIP) établi à Fréjus, a pour mission de mettre en condition les troupes pour la campagne d'Extrême-Orient par une instruction spéciale et adaptée (guérilla, guerre dans la

jungle et en rizières, vie de poste, entraînement sportif intensif). Il forme et spécialise plusieurs centaines de volontaires combattants des maintenances. Pour cela, l'armée ouvre de nouveaux camps, construit des bâtiments, des pistes, des garages, des cuisines, des zones d'entraînement. Une compagnie de transmissions et des éléments du génie forment des spécialistes pour la guerre tropicale. À la fin 1950 est créé à Fréjus le centre de formation accélérée de chauffeurs confirmés, destinés à former des conducteurs aptes dès leur débarquement en Indochine à la mise en œuvre des véhicules. Ce centre fonctionna sur la base de 240 élèves mensuels.

Le « camp de la jungle » ou « camp marin » s'installe sur la route de Fréjus à Saint-Aygulf, au sud de la base aéronavale, à l'embouchure de l'Argens, où sont simulés les combats en rizières (étang de Villepey) et sur arroyo. Une cinquantaine d'embarcations, de bateaux d'assaut, de sampans, de canoës pneumatiques y sont à disposition en permanence. Le camp marin est un village de toile ; les 20 tentes US à 20 places chacune, soit une capacité de 400 hommes, sont alignées sur deux rangs au centre desquels s'élève le mât du drapeau. D'autres tentes plus petites sont destinées aux cadres permanents. À l'extrémité du camp, les cuisines sont composées de trois roulantes, la douchière à six pommes et à eau chaude est installée sur une dalle de ciment. Un plan incliné sur la rive de l'Argens permet l'accostage des bateaux d'assaut. À l'est du camp, un terrain de football et de basket, trois de volley, des sautoirs et une piste favorisent les activités sportives.

Le « camp Bayard » créé le long de la route de Bagnols-en-Forêt à La Motte, ainsi que deux postes, le poste du Blavet au dessus des gorges de la rivière, et le poste de la Gardiette au nord du champ de tir de La Peyrière, permettent une instruction au combat de montagne et à la vie de poste. Ces postes sont cernés d'une murette en pierres sèches. Quelques tentes, un magasin à vivres, deux cuisines rudimentaires entre les roches, celle des Européens et celle des Africains, et au centre du dispositif le mât et son drapeau au pied desquels l'ancre de marine est dessinée avec des cailloux, forment une petite citadelle.

Le centre de rassemblement des troupes coloniales en métropole (CRTCM) se transforme en 1949 en groupement d'instruction des troupes coloniales en métropole (GITCM)<sup>4</sup>, puis à partir de 1955, en GITTOM ou groupement d'instruction et de transit des troupes d'outre-mer.

\*

\* \*

Le CIP qui débute en octobre 1948 à Fréjus, reçoit un mois avant l'embarquement pour l'Indochine (départ Marseille, via Suez) des détachements de relève européens et africains. Ces détachements dont les effectifs varient entre 40 et 60 hommes en moyenne sous la conduite d'un officier, sont généralement des spécialistes (artillerie, transmissions, aéroportés, blindés, sapeurs, infirmiers, secrétaires, conducteurs, etc.). Il reçoit également des bataillons de renfort ayant un encadrement propre. Pour ces périodes d'instruction le camp Robert (ex-camp Caïs) a un effectif permanent de 7 à 800 hommes, effectif qui peut atteindre 7 000 hommes avec l'apport des bataillons de renfort<sup>5</sup>. Le programme d'instruction est échelonné en principe sur 28 jours pour les commandos et les troupes aéroportées. Cette instruction précoloniale de base est donnée par des officiers et sous-officiers des commandos-parachutistes coloniaux qui ont tous effectué un séjour en Indochine. Les unités constituées (bataillons de renfort) dont l'effectif est de l'ordre de 850 hommes, reçoivent une instruction allégée par manque de personnel.

Le programme du CIP se décompose en trois phases :

4 Le GITCM. In *Tropiques*, 1951, IV, p. 48-50.

5 Capitaine J. Al. HERAL, Une réalisation coloniale, le CIP. In *Tropiques*, août-septembre 1949, n° 313, p. 43-53.

- Première phase, 15 jours d'instruction d'ensemble du combat de jungle au camp Robert : instruction sur le tir, close-combat, combat de jungle, piste du risque, piste de jungle, déminage, dépièçage, vie en brousse, camouflage, emploi de peintures et de fards, ruses diverses, jeux d'observation, sécurité en marche et en station, tirs intensifs au fusil et au pistolet-mitrailleur, jungle-lance, rappels, tuggle-rope, principes du coup de main, attaques de sentinelles, embuscade, embuscade contre un convoi d'automobile, formation d'un convoi automobile (appuis de feux, liaisons, discipline de marche), progression en zone dissidente, tests d'émotivité, fouille de village. Ces travaux pratiques sont accompagnés de familiarisation aux armements divers et à l'Indochine : situation générale en Extrême-Orient, problème de pacification, mœurs et coutumes, les minorités, l'histoire et la géographie, les langues et les dialectes, le parti viêt-minh ...
- Deuxième phase, 10 jours d'instruction complète au camp marin : études des différents types d'embarcation, débarquement, embarquement, utilisation des bateaux à rames et à voiles, nage, abordage des rives, marches silencieuses, combat en pays deltaïque, déplacements, convois fluviaux, embuscades de convois fluviaux, étude et franchissement de vive force, établissement et renforcement d'une tête de pont, recherche et organisation d'un terrain avancé pour avions légers, balisage, défense d'une zone de parachutage, plus les instructions élémentaires du pionniers.
- Troisième phase, 4 jours consacrés à la vie en poste à la Gardiette ou au Blavet : embuscades, poursuites de bandes rebelles, travaux d'aménagement de piste, recherche de renseignement, travaux de défense, patrouilles, corvées, protection vie en zone d'insécurité...

\*  
\* \*

En 1949, le 10<sup>e</sup> bataillon de commandos-parachutistes coloniaux en instance d'embarquement pour l'Indochine s'entraîne au CIP de Fréjus. À la fin de la même année, après être passé par le camp Robert, puis par le camp Gallieni, le bataillon de marche du 11<sup>e</sup> RIC part à son tour.

Dès 1949, la villa des « Cystes » qui appartient à Félix Martin, transformée en Hôtel du Parc dans les années 1920, PC de la Wehrmacht pendant la guerre, fut réquisitionnée par l'armée au profit des officiers en instance de départ pour les TOE (théâtre des opérations extérieures). À la fin 1954, les officiers qui reviennent d'Indochine, de Dien Bien Phu et des camps de concentration communistes<sup>6</sup>, débarquent à Marseille après l'escale normale à Alger, sous les hués d'une foule pacifiste et encadrée<sup>7</sup>. Après les épreuves des camps viet-minh, nombreux sont les officiers qui passent quelques jours voire quelques semaines au centre de repos des armées à Saint-Raphaël. À la fin décembre, les colonels Bigeard, de Brechignac, de Langlais et les officiers du 6<sup>e</sup> BPC (bataillon de parachutistes coloniaux) s'y retrouvent<sup>8</sup>.

\*  
\* \*

En 1948, des prisonniers politiques formèrent à Fréjus le BILOM, le bataillon d'infanterie

6 Voir *Le manifeste du camp 1*, de Jean POUGET, chez Fayard.

7 Voir les romans de Jean LARTEGUY, *Les centurions* (1959) et *Les prétoriens* (1961).

Voir également le film de Jean CARPITA, *Le rendez-vous des quais* (1953-1955), en noir et blanc, d'une durée de 1 heure 15, avec André Maufray, Jeanine Moretti et Roger Manunta. Ce film, interdit à sa sortie, montre les grèves sur le port de Marseille contre la guerre d'Indochine. En 1988, les copies saisies sont retrouvées et en juin 1989, le long-métrage est projeté à la cinémathèque.

8 Erwan BERGOT, *Le bataillon Bigeard. Indochine 1952-1954. Algérie 1955-1957*, Presses de la Cité, Paris 1977.

légère d'Outre-Mer<sup>9</sup>. Après accord entre le garde des Sceaux et le ministre de la Défense, la décision fut prise par le commandement de recruter une demi-brigade parmi les prisonniers politiques internés en France et de l'envoyer en Indochine. En août, des officiers sont envoyés en première prospection au camp de Stuthof (Alsace) et au camp d'internement installé à l'abbaye de Fontevrault (Touraine). Près de 3 300 hommes souscrivirent un contrat provisoire. Ces contrats se faisaient sur la base d'un engagement de 3 ans pour une condamnation à 5 ans de prison, 4 ans pour 10 ans et 5 ans pour 15 ans. Les condamnés à 15 et 20 ans avaient la possibilité de s'engager dans la légion. En principe, personne n'était pris à plus de 33 ans d'âge. Il y eut cependant quelques exceptions. Une campagne de presse de la gauche communiste entreprise dès novembre 1948 incita le ministre de la Justice, André Marie, à stopper net ce recrutement et seulement près de 350 hommes furent effectivement incorporés. Vingt-et-un d'entre eux âgés de plus de 33 ans, furent envoyés à Madagascar comme pionniers. Tous les autres partirent pour l'Indochine.

Ce personnel arriva à Fréjus, camp Gallieni, par petits détachements :

- 43 hommes début octobre 1948 ;
- 70 hommes le 14 novembre ;
- 80 hommes le 27 novembre ;
- 27 hommes courant janvier 1949 ;
- 41 hommes le 11 février 1949 ;
- 31 hommes le 13 mars.

Ces hommes arrivèrent des camps de Stuthof, d'Épinal, de Fontevrault mais ils transitèrent tous par la prison des Baumettes à Marseille où ils séjournèrent parfois quelques jours, le seul point où ils étaient pris en compte par l'armée. D'autres rejoignirent par la suite l'Indochine par petits détachements ou même isolés.

Ces hommes étaient d'anciens LVF (légion des volontaires français contre le bolchevisme), Waffen SS ou miliciens qui portèrent l'écusson « France » et qui furent engagés sur le front russe. Parmi eux se trouvaient de nombreux anciens sous-officiers de l'armée française qui avaient fait campagne en 1940 et des marins dont au moins deux anciens du *Bretagne* coulé par les Anglais à Mers-el-Kébir le 3 juillet 1940. Plusieurs avaient suivi les écoles de cadres allemandes dont celle de Königsberg et avaient été officiers dans la division *Charlemagne*. Les miliciens venus au BILOM étaient ceux qui purent quitter la France fin 1944. Ont été identifiés un chef de section de mortiers lourds, un chef de section d'infanterie puis commandant de compagnie à Berlin en avril 1945, un autre chef de section et de nombreux sous-officiers dont plusieurs avaient eu la Croix de fer.

L'arrêt du recrutement ayant été décidé, les cadres du bataillon qui étaient rassemblés depuis fin juillet à Fréjus furent répartis vers d'autres unités et la 1<sup>ère</sup> compagnie du BILOM s'embarqua à effectif complet sur *Le Pasteur* le 11 novembre 1948. Un noyau de cadres et d'hommes resta au camp Gallieni pour former une deuxième compagnie avec les effectifs qui pourraient encore arriver. La 2<sup>e</sup> compagnie ne partit même pas à effectif plein et s'embarqua le 6 avril 1949 sur *Le Compiègne*.

La 1<sup>ère</sup> compagnie arrivée le 27 décembre 1948 à Saïgon fut d'abord employée dès le 1<sup>er</sup> janvier 1949 sur le littoral, à la frontière Cochinchine-Cambodge, dans la région de Kompong-Trach. Elle participa à des opérations et construisit des tours de guet sur les routes. Elle fut affectée sur la baie de Cam Ranh, à Ba Ngnoi en mars 1949. La 2<sup>e</sup> compagnie arriva à

---

9 Ce texte m'a été communiqué par le général Pierre Bègue (1919-2009), des troupes de marine, qui fut mon condisciple à l'université de Nice et auquel j'adresse mes plus sincères remerciements pour son concours. Témoignage inédit.

Saïgon le 8 mai 1949 et rejoignit mi-mars la 1<sup>ère</sup> compagnie à Ba Ngnoi. Les deux unités eurent trois mois de vie commune dans la baie de Cam Ranh, puis elles subirent une mutation. Les hommes furent ventilés à l'encadrement des bataillons de montagnards et les deux unités devinrent les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> CMSA (compagnie de marche du Sud-Annam), puis furent intégrées dans le 6<sup>e</sup> BMEO (bataillon de marche d'Extrême Orient) dont le PC était à Ban Me Thuot. L'ancienne 1<sup>ère</sup> compagnie rejoignit les plateaux courant octobre tandis que l'ancienne 2<sup>e</sup> compagnie maintenant 4<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> BMEO tint le quartier de Tan Hung / Duc My, dans le secteur de Ninh Hoa / M'Drack / Ban Me Thuot. Ces deux unités ne conservèrent que 25 à 30 hommes originaires du BILOM et reçurent comme troupe des recrues montagnardes des différentes ethnies des plateaux. Dès lors, le devenir des anciens hommes du BILOM échappa aux deux anciens commandants de compagnie.

Pendant les 9 mois et les 4 mois où les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies du BILOM existèrent en tant que telles, elles participèrent à des opérations à l'échelon "zone centre Annam" (plusieurs opérations de débarquement au Lien Khu 5) et à de très nombreuses opérations à l'échelon local tout autour de la baie de Cam Ranh. Elles eurent des morts (une demi-douzaine), quelques blessés et au moins un disparu. Parmi les tués figura un ancien officier LVF que les circonstances avaient amené à être désigné comme chef d'un poste de partisans à Traï Ca, sur la rive sud de la baie de Cam Ranh. Il n'était plus alors que soldat de 1<sup>ère</sup> classe mais comme chef de poste, il se battit et mourut en excellent chef de section.

Au cours de la poursuite de leur séjour en Indochine, de nombreux hommes du BILOM reçurent des citations et la croix de guerre des TOE. Ils eurent également de l'avancement et nombre d'entre eux furent nommés caporaux puis sergents, grade avec lequel plusieurs se trouvèrent à Fréjus en 1952. Parmi ces derniers, certains restèrent dans l'armée, repartirent pour l'Indochine, firent campagne en Algérie et finirent adjudants au début des années 1970.

\*

\* \*



**Camp de La Lègue** - Carte postale vers 1950 (coll. JPV)

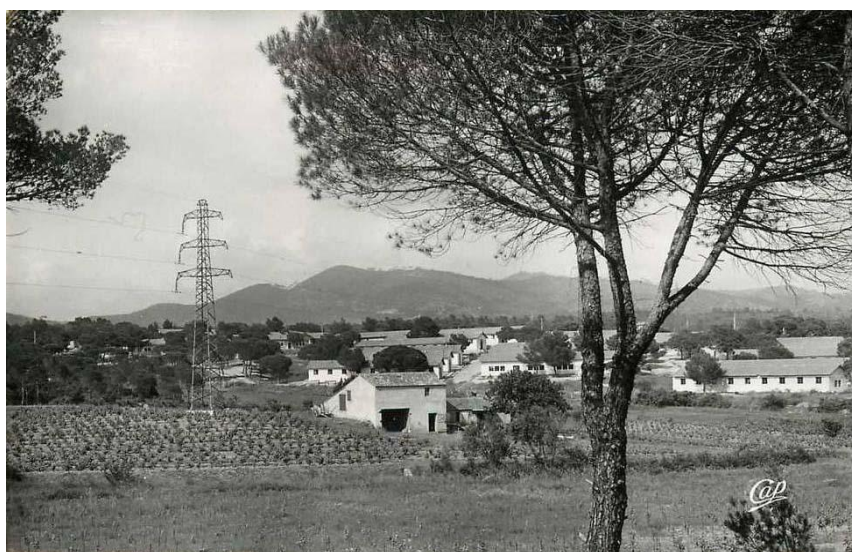


Après 1945, les camps de Fréjus changent de dénomination. Le camp Colonel Dessert à Puget-sur-Argens, et les camps Colonel Destremau, Colonel Robert, Colonel Le Cocq à Fréjus rappellent quatre chefs prestigieux des troupes coloniales tombés au cours de sanglants combats en Cochinchine et dont le souvenir historique s'est dilué dans une sorte d'amnésie générale (voir en annexe les brèves biographies de ces officiers). Aujourd'hui, ces camps, après avoir été désaffectés et arasés, sont devenus des quartiers d'habitations et de commerces.

C'est sur proposition du colonel de Tournache, commandant le groupe des camps du sud-est, et du colonel Clère, commandant le CRTCM que le ministre des forces armées décida en février 1948 d'attribuer au camp Caïs (commune de Fréjus, route de Bagnols) le nom du Colonel Le Cocq, mort en Cochinchine en 1945. Le 31 mai 1948, est inaugurée en présence du général Astier de Vilatte, commandant la IX<sup>e</sup> région militaire (Marseille), une stèle surmontée d'un buste avec l'inscription : « *Colonel Robert 1895-1945* ». Sur l'emplacement du camp Colonel Robert, a été construit un lotissement (même sort pour les camps Destremau et Dessert), *Le Logis Familial Varois* (villas et collectif) en bordure de la CD 4 par la société d'HLM où sont logés de nombreux militaires de la garnison et leurs familles. Le 6 septembre 1982, François Léotard, député-maire de Fréjus, et le lieutenant-colonel J. des Merges, commandant le 21<sup>e</sup> RIMa, inauguraient l'école primaire *Colonel Robert*.



**L'entrée d'un des camps de Fréjus vers 1950** (Carte postale coll. JPV)



**Camp de la Route de Bagnols** - Carte postale vers 1950 (coll. JPV)

## Notes biographiques

### **Camp Colonel Destremau, anciennement camp des Darboussières :**

Porte le nom du colonel DESTREMAU, chef de corps des tirailleurs algériens qui ont séjourné à Fréjus en 1941. Après les campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne, le colonel DESTREMAU devait être tué à leur tête en Cochinchine en 1947.

### **Camp Colonel Dessert, anciennement camp de Puget :**

Louis-Paul Dessert est né le 10 août 1902 à Rougiers (Indre-et-Loire). Il entre à Saint-Cyr en 1921 puis opte pour la Coloniale. Un premier séjour en Afrique l'envoie à Ouaddaï (Tchad) et un deuxième en AEF où il combat le chef rebelle Karinou. La capture de ce dernier lui vaut sa première citation et la Légion d'honneur en 1930. En 1932, il effectue son troisième séjour comme commandant du groupe nomade de Hodh en AOF et il reçoit une nouvelle citation. En 1937, il repart en AEF où il commande Mao. En 1940, il est au Maroc et en 1941 de nouveau en AOF. Il débarque en Corse en mai 1943, puis comme adjoint du colonel Salan, il prépare le 6<sup>e</sup> RIC au combat. Puis, c'est l'île d'Elbe et le débarquement en Provence (19 août 1944), il est blessé au Fort d'Artigues. Commandant le 6<sup>e</sup> RIC (affaire d'Ecot dans la boucle du Doubs, Village-Neuf, pont du canal de Humingue), il est en Alsace et en Allemagne à la fin de la guerre (Bourtzwiller, Kingersheim, Cité Kulmann, Wittenheim, Cité Sainte-Thérèse, usine de Scherbenhardh, attaque de Larh). Fin 1945, le 6<sup>e</sup> RIC part pour l'Indochine et le 20 janvier 1946, lors d'un accrochage entre Can-Tho et Long My, où les opérations sont menées par le 3<sup>e</sup> bataillon, le colonel Dessert est tué. Il était officier dans l'ordre de la Légion d'honneur et croix de guerre TOE avec palme.

### **Camp Colonel Le Cocq, anciennement camp de La Lègue :**

Né le 20 avril 1898 à Rennes, il entre en service en 1917 et fait la guerre dans la division Marchand au 53<sup>e</sup> RIC. Il devient aspirant le 20 juillet et sous-lieutenant le 27 septembre 1919. Sortant de Saint-Cyr, il part pour le Maroc (1919-1921) avec le 33<sup>e</sup> RIC où il est cité. Il est promu lieutenant en 1921. De 1922 à 1937, il fait trois séjours au Soudan et un en Mauritanie : BTS n° 2 à Tombouctou (Soudan) 1922-1924 ; peleton méhariste n° 3 de Kidal (Soudan) 1924-1929 ; groupe nomade de Chinguetti (Mauritanie) 1931-1933 ; cercle de Gourma-Rarous (Soudan) 1935-1937. Capitaine en 1930, 4 citations couronnent sa carrière africaine. Le 17 janvier 1935, il devient Fréjusien en épousant dans cette ville Germaine Reverdin, fille de pharmaciens de la cité. Il est ensuite affecté quelques temps et à deux reprises dans la garnison de Fréjus, au 4<sup>e</sup> RTS qui avait la garde du drapeau du 4<sup>e</sup> RIC. À la fin 1938, il est envoyé en Indochine où il passe successivement chef de bataillon en juin 1939 et lieutenant-colonel en novembre 1942. Il est au Cambodge en 1938 à 1939, en Cochinchine en 1939-1940, de nouveau au Cambodge en 1940-1941 et enfin au Tonkin en 1941-1945. En 1941, il combat contre le Siam (Thaïlande) et est une nouvelle fois cité. Puis il part pour le Tonkin où il est tué au combat de Ha-Cot, le 11 mars 1945 après le coup de force japonais. Colonel à titre posthume, il est cité à l'ordre de l'armée, il était commandeur de la Légion d'honneur et compagnon de la Libération.

### **Camp Colonel-Robert, anciennement camp Caïs :**

Jean-Baptiste Robert est né le 11 octobre 1895 à Saint-Jean de Losne (Côte d'Or). Il s'engage en 1914 au 3<sup>e</sup> RTA et obtient lors de la guerre ses galons d'officier, 6 citations et la croix de la Légion d'honneur. En 1920 et 1921, il fait campagne au Levant et y reçoit 3 nouvelles citations.



En 1923, il rejoint les troupes coloniales en Afrique et sert neuf ans en Guinée. De 1936 à 1938, il est en poste au Maroc. Après le campagne de France en 1940 où il reçoit une nouvelle citation, il part en Indochine comme chef de bataillon. En 1945, il commande la subdivision de Langson et quand le 9 mars, les Japonais lui demandent la reddition de ses troupes, il leur oppose un refus catégorique. Le 13 mars 1945, n'ayant pas cédé, il est exécuté au sabre.



**Camp des Arbousiers à Fréjus** - Carte postale vers 1950 (coll. JPV)



**Entrée du camp Gallieni** - Carte postale vers 1950 (coll. JPV)

**Documents sur l'achat par l'armée du domaine *La Gabelle* en 1954-1955**  
**(sources : Conservation des hypothèques de Draguignan)**

1°/- Désaccord sur le prix de vente du « Château Gallieni » entre le propriétaire-vendeur (la Société agricole du domaine de Palayson et des grands châteaux de Villepey) et l'État-acheteur :

Volume 146, n° 49, du 17 mars 1955.

-----  
 13 décembre 1954. Monsieur le Préfet du Var ordonne de DONNER ACTE.

Affaire : Société des Domaines de Palayson et des Grands Châteaux de Villepey.

*EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL de première instance de l'arrondissement de Draguignan, Var, République Française.*

*Au nom du peuple français, le président du Tribunal Civil de première instance de l'arrondissement de Draguignan (Var), séant au Palais de Justice de la dite ville, a, dans on audience du 13 décembre 1954, rendu l'ordonnance de donner acte dont la teneur suit :*

*ORDONNANCE DE DONNER ACTE – L'an mil neuf cent cinquante quatre et le treize décembre, nous BASQUE, président du Tribunal Civil de première instance de Draguignan, chevalier de la Légion d'Honneur, vu le décret en date de Paris du 24 septembre 1954 déclarant d'utilité publique l'acquisition par le département de la Défense Nationale pour les besoins de casernement d'une propriété dite « La Gabelle », sise à Fréjus (Var), quartier Gallieni, d'une superficie de 4 112 m<sup>2</sup> ;*

*Attendu qu'il résulte des pièces produites que la société agricole du Domaine de Palayson et des Grands Châteaux de Villepey à Fréjus, propriétaire, est sur le principe de la vente à l'État de l'immeuble en cause mais n'est pas d'accord sur le prix fixé par l'administration des Domaines et offert par l'Administration de la Guerre, qu'il échoit, en conséquence, de constater l'accord des parties sur le principe de la dite vente et de renvoyer celles-ci devant la commission arbitrale d'évaluation ;*

*Par ces motifs donnons acte aux parties en cause, de l'accord intervenu sur le principe de la vente à l'État de l'immeuble dont il s'agit : renvoyons la Société Agricole de Palayson et des Grands Châteaux de Villepey à Fréjus (Var) a se pourvoir devant la commission arbitrale d'évaluation pour faire statuer sur l'indemnité de dépossession due à la dite Société.*

*Fait à Draguignan en notre cabinet au Palais de Justice de la dite ville les jours, mois, an que dessus suivent les signatures.*

*Enregistré à Draguignan le 17 décembre 1954, f° 96 C° 627 Gratis, signé BOUQUILLON.*

*MANDEMENT – En conséquence, la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre en exécution la présente ordonnance aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près des tribunaux de première instance, d'y tenir la main.*

*À tous les commandants et à tous les officiers de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en auront légalement requis.*

*En foi de quoi, la présente ordonnance a été signé sur la minute par le Président et par le Greffier du Tribunal.*

*Pour expédition certifiée conforme délivrée en première grosse au requis de Monsieur le Préfet du Var.*

*Le greffier en Chef.*

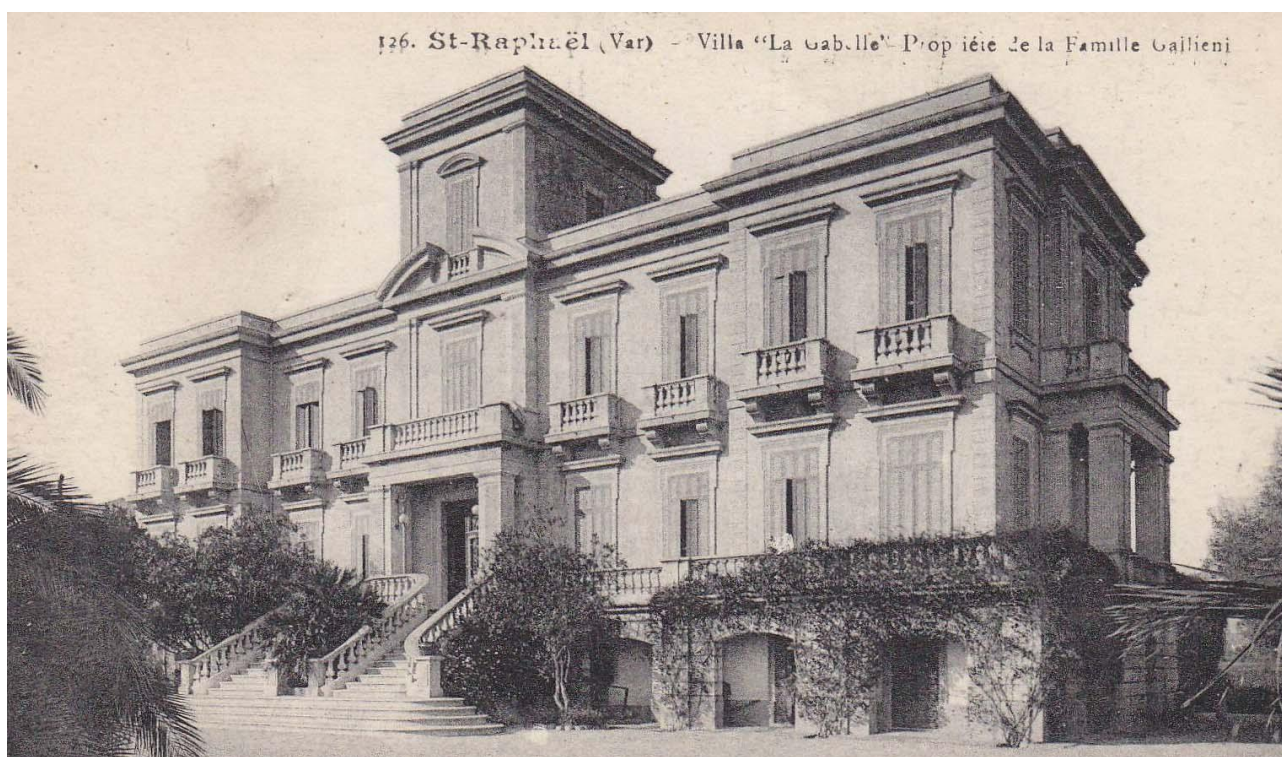
*Signé illisible.*

2°/- Promesse de vente :

*SOCIÉTÉ AGRICOLE DU DOMAINE DE PALAYSON ET DES GRANDS CHATEAUX DE VILLEPEY FRÉJUS (VAR) – PROMESSE DE VENTE.*

*Je, soussigné Charles COTTINO, président du conseil d'administration de la Société Agricole du Domaine de Palayson et des Grands Châteaux de Villepey à Fréjus (Var), je m'engage à céder à l'État l'immeuble dénommé CHATEAU DE LA GABELLE, sis au quartier Gallieni à Fréjus, comprenant le Château proprement dit, d'une superficie bâtie de 470 mètres carrés, le parc d'une superficie de 3 642 m<sup>2</sup>, le tout cadastré section F n° 463 et 467, étant attendu que l'indemnité de dépossession qui est due à la Société sera fixé par la commission arbitrale d'évaluation du Var.*

*Société Agricole du Domaine de Palayson et des Grands Châteaux de Villepey, le président du conseil, directeur général, signé COTTINO, Roquebrune-sur-Argens le 23 novembre 1954.*



**Villa (ou selon les cas château) Gallieni, située sur la commune de Fréjus et non comme l'indique cette carte postale des années 1930 à Saint-Raphaël (coll. JPV)**

3°/- Expropriation au profil du Génie Militaire du « Château Gallieni » :

*PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU VAR – FRÉJUS.*

*Expropriation au profil du Génie Militaire du Château de la Gabelle.*

*Publication par extrait d'une ordonnance portant expropriation pour cause d'utilité publique. Nous, Préfet du Var, faisons connaître conformément aux articles 6, 7, 19, 25, 27 et 50 du décret-loi du 8 août 1935, complété par le décret-loi du 30 octobre 1935, qu'à notre requête, M. BASQUE, président du tribunal civil de première instance de Toulon a rendu en son cabinet, au Palais de Justice de la dite ville, le 13 décembre 1954, une ordonnance dont le dispositif est ainsi conçu :*

*Donnons acte aux parties en cause, de l'accord intervenu sur le principe de la vente à l'État*



*de l'immeuble désigné ci-dessus.*

*Renvoyons la Société Agricole du Domaine de Palayson et des Grands Châteaux de Villepey à Fréjus (Var) à se pourvoir devant une commission arbitral d'évaluation pour faire statuer sur l'indemnité de dépossession due à la dite société.*

*Numéro du plan section F n° 463 et 467*

*Situation des immeubles : Château de La Gabelle*

*Surfaces prises : 470 m<sup>2</sup> bâtie, 3 642 non bâtie.*

*Noms des propriétaires tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles : Société Agricole du Domaine de Palayson et de Grands Château de Villepey à Fréjus, représentée par M. Charles COTTINO, président, tels qu'ils résultent des déclarations ou renseignements recueillis.*

*Les intéressés autre que les propriétaires fermiers locataires, ceux qui ont des droits d'usufruit d'habitation ou d'usage tels qu'ils sont réglés par le Code Civil, ceux qui peuvent réclamer des servitudes résultant des titres mêmes de propriétaires ou d'autres actes dans lesquels ceux qui seraient intervenus, sont mis en demeure de faire valoir leurs titres auprès de l'administration dans un délai de huit jours à défaut de quoi, ils seront déchus de tous droits à une indemnité directe.*

*Draguignan le 28 décembre 1954, le Préfet du Var, signé illisible.*

*Le maire de Fréjus (Var) certifie que l'extrait de l'ordonnance ci-dessus a été aujourd'hui publié et affiché à la porte principale de la Mairie de Fréjus, le 31 décembre 1954, le Maire, signé illisible.*

*Le soussigné OTTAVIANI Louis, Préfet du Var, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de transcription. Le Préfet du Var.*